



Les motivations de départ à la retraite dans les secteurs public et privé

13e colloque du COR

*Les âges de départ à la retraite en France :
évolutions et déterminants*

Romain Lesur

Chef du bureau financier
et des statistiques



Présentation des enquêtes « Motivations de départ à la retraite »

- Enquête auprès des nouveaux retraités du régime général
 - Partenaires : CNAV, SG-COR, DREES, DSS
 - Trois vagues : 2010, 2012, 2014
- En 2014, enquêtes auprès des nouveaux retraités de la fonction publique
 - Nouveaux retraités de la CNRACL (enquête CDC-COR)
 - Nouveaux retraités du SRE (enquête SRE-COR)
- Enquête qualitative portant sur :
 - **Motifs influençant la décision de départ à la retraite**
 - Connaissance des divers dispositifs
 - Évaluation de la situation à la retraite

Bibliographie

Barthélémy N., Di Porto A. et Samak J., « Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ », *Études et résultats*, n° 902, DREES.

Aubert P., Le Meil P. et Leroy S., « Les motivations de départs à la retraite des fonctionnaires », *Questions Retraite & Solidarité*, n° 10, Caisse des Dépôts et Consignations.

Secrétariat général du COR, « Les motivations de départ de l'emploi à la retraite des salariés du privé et des fonctionnaires sédentaires », doc n° 8, séance du COR du 27 mai 2015.

Chabanne M., « Nouveaux retraités du régime général : des départs plus contraints pour les plus modestes », *Études et résultats*, n° 940, DREES.

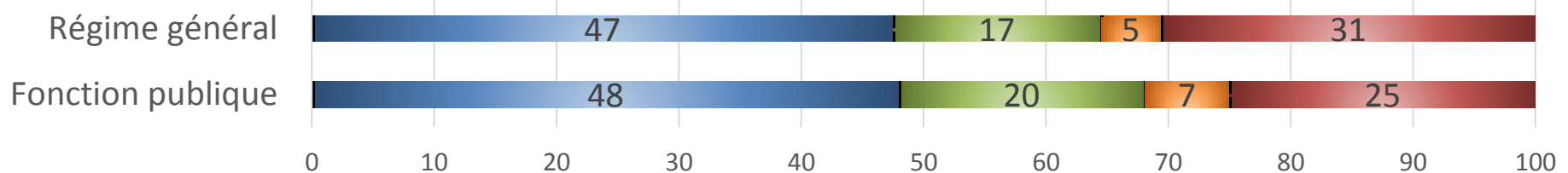
Âge « idéal » de départ à la retraite et âge effectif

Régime général	2010 (ensemble)	Situation juste avant le départ à la retraite					
		En emploi		Pas en emploi		Ensemble	
		2012	2014	2012	2014	2012	2014
Âge moyen réel de liquidation	61,2 ans	61,3 ans	61,7 ans	61,5 ans	62,3 ans	61,4 ans	62,0 ans
Âge moyen « idéal » de départ	60,1 ans	60,1 ans	60,4 ans	60,4 ans	61,0 ans	60,2 ans	60,6 ans

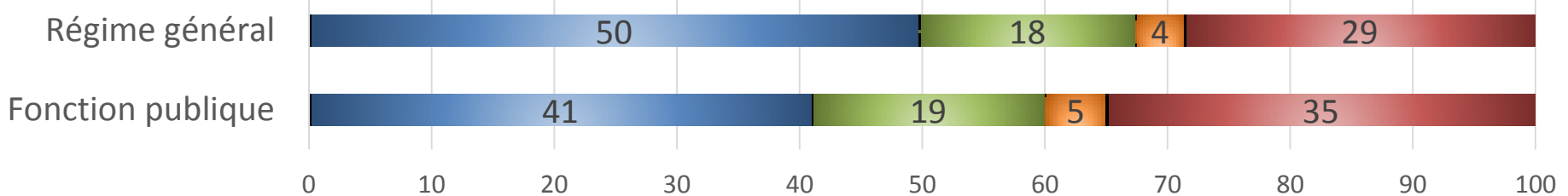
Fonction publique	2014	
	Fonctionnaires sédentaires	Fonctionnaires catégorie active
Âge moyen réel de liquidation	61 ans et 10 mois	58 ans
Âge moyen « idéal » de départ	60 ans et 11 mois	57 ans et 3 mois

Les principaux motifs de départ à la retraite

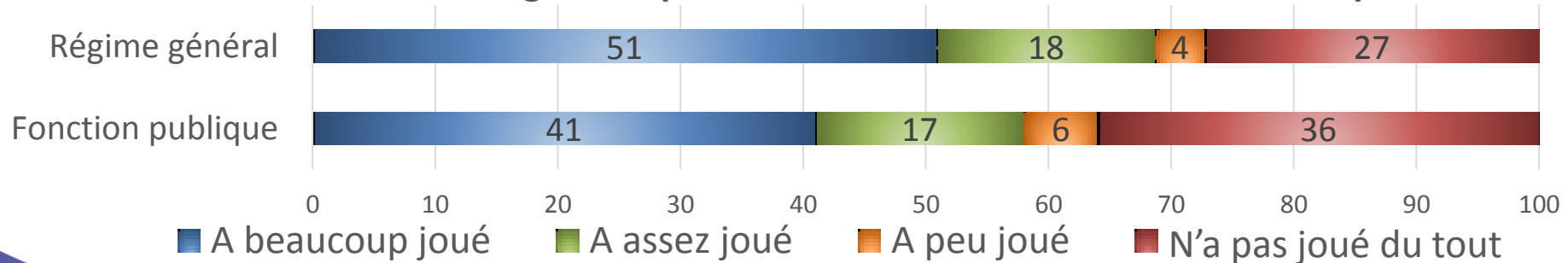
Vous souhaitez profiter de votre retraite le plus longtemps possible



Vous aviez atteint l'âge légal minimal de départ



Vous aviez atteint l'âge vous permettant d'obtenir une retraite à taux plein



■ A beaucoup joué ■ A assez joué ■ A peu joué ■ N'a pas joué du tout

Comparaison entre salariés du privé et fonctionnaires sédentaires

- Les résultats précédents ne sont pas directement comparables
- Champ de la comparaison :
 - Régime général : salariés du secteur privé avant la retraite
 - Fonction publique : fonctionnaires sédentaires (hors La Poste et Orange) hors retraite pour invalidité
 - Exclusion des polyaffiliés n'ayant pas liquidé leurs droits en même temps

	Salariés du privé	Fonctionnaires sédentaires
Âge souhaité "dans l'idéal" de départ à la retraite	60 ans et 4 mois	60 ans et 11 mois
Départ à la retraite...		
...à l'âge souhaité	63%	56%
...plus tôt que souhaité	15%	16%
...plus tard que souhaité	23%	27%

La possibilité de départ à la retraite : une appréciation en partie subjective

- Question portant sur le fait d'être parti « *dès que possible* » ou « *plus tard que possible* »

Départ à la retraite...	Assurés partis...			
	...dès que possible		...plus tard que possible	
	Salariés du privé (73%)	Fonctionnaires sédentaires (54%)	Salariés du privé (27%)	Fonctionnaires sédentaires (46%)
...à l'âge minimal (yc retraite anticipée)	76%	59%	25%	10%
dont : sans décote ni surcote	74%	54%	24%	10%
dont : avec décote	2%	4%	1%	0%
...après l'âge minimal de droit commun	24%	41%	75%	90%
dont avec décote	2%	8%	1%	8%
dont au taux plein sans surcote	15%	19%	20%	14%
dont avec surcote	7%	14%	53%	68%

Des motivations globalement proches entre salariés du privé et fonctionnaires sédentaires

- Motifs liés au **droit à pension** (atteinte de l'âge du taux plein, atteinte de l'âge légal minimal, etc.) cités dans environ 90 % des départs
- **Profiter le plus longtemps possible de la retraite** (de 70 % à 75 %)
- Motifs liés à l'**état de santé** (de 51 % à 59 %)
- Motifs liés aux **conditions de travail** (de 40 % à 43 %)
- **Contraintes ou projets personnels** (de 36 % à 45 %)
- Les personnes parties « *dès que possible* » citent plus de motifs de départ que celles parties « *plus tard que possible* »

Les principales différences de motivations de départ

- **Les salariés du privé citent plus fréquemment**
 - L'atteinte de l'âge permettant d'obtenir une retraite à taux plein (78 % vs 63 %)
 - L'atteinte de l'âge légal minimal de départ à la retraite (73 % vs 62 %)
 - Des problèmes de santé qui rendaient le travail difficile (25 % vs 17 %)
 - La fatigue liée aux trajets domicile/travail (21 % vs 12 %)
- **Les fonctionnaires sédentaires citent plus fréquemment des motifs personnels (45 % vs 36 %)**
 - Le conjoint partait ou était parti à la retraite (25 % vs 17 %)

Les motifs de prolongement d'activité

- Pour les nouveaux retraités partis « *plus tard que possible* », un motif non financier est cité dans environ 77 % des cas
 - Intérêt du travail (près de 60 % des cas)
 - Ne pas se sentir prêt à devenir retraité (autour de 40 % des cas)
 - Finir une mission ou atteindre la fin de l'année scolaire : plus fréquemment cité chez les fonctionnaires sédentaires (38 % vs 22 %)
 - Attendre qu'un remplaçant soit formé : plus fréquemment cité chez les salariés du privé (27 % vs 13 %)
- Conservation des revenus d'activité cité dans 55 % à 58 % des cas
- Augmenter les droits à la retraite : plus fréquent chez les fonctionnaires sédentaires (69 % vs 50 %)

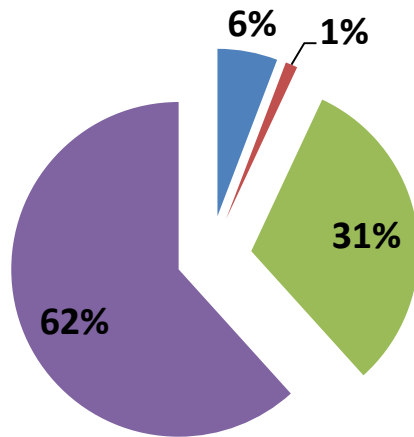
Peut-on approcher l'effet des incitations financières ? (1/2)

- Les enquêtés ont été interrogés sur le motif principal en cas de décote, surcote et départ au taux plein
- Motifs proposés :
 - **Financiers** : « Perte de pension liée à la décote pas trop importante », « Augmenter la pension grâce à la surcote », « Niveau de pension suffisant », « Augmentation liée à la surcote insuffisante pour inciter à continuer à travailler »
 - **Non financiers** : « Ne pas être au courant de la décote/surcote », « Ne pouvait pas retarder son départ », « A continué à travailler, pour d'autres raisons que la surcote »

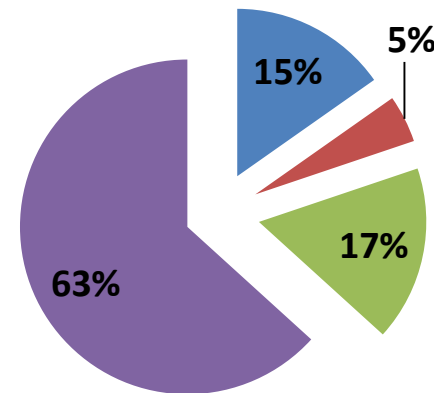
Peut-on approcher l'effet des incitations financières ? (2/2)

- Le motif principal déclaré est le plus fréquemment non financier

Salariés du privé



Fonctionnaires sédentaires



■ Motifs non-financiers

■ Partis avec surcote pour augmenter la pension ■ Partis avec décote (perte de pension peu dissuasive)

■ Partis avec taux plein sans surcote (pension jugée suffisante ou surcote non incitative)

Conclusion

- Le droit à pension est largement intégré dans les comportements
 - Dans l'âge « idéal » de départ à la retraite
 - Atteinte du taux plein et de l'âge légal minimal : cités par une large majorité
- Les décisions de départ à la retraite sont aussi déterminées par des facteurs liés au travail, à la santé, personnels
- Des facteurs proches chez les salariés du privé et les fonctionnaires sédentaires



Présentation en ligne sur **www.cor-retraites.fr**

13e colloque du COR

*Les âges de départ à la retraite en France :
évolutions et déterminants*